

# Licence professionnelle Logistique et Système d'Information Supply Chain (SC)

REFERENCE(S) : 60UB351K 60PB351K 60IB351K 60AB351K

**Alternance et Formation Professionnelle (FP)**

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2022-2023

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p style="text-align: center;"><b>Responsable pédagogique</b> Agnès BASAILLE – GAHITTE / Tel : 03 85 42 43 57 IUT Chalon sur Saône <a href="mailto:agnes.basaille@u-bourgogne.fr">agnes.basaille@u-bourgogne.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Secrétaire pédagogique</b> Fanny THEVENOT / Tel : 03 85 42 43 41 IUT Chalon sur Saône <a href="mailto:fanny.thevenot@u-bourgogne.fr">fanny.thevenot@u-bourgogne.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Secrétariat</b> Tél : 03 80 39 37 60 <a href="mailto:formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr">formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr</a></p>
OBJECTIFS (DESCRIPTIF DE LA FORMATION)	
<p>Former des cadres logisticiens connaissant les technologies informatiques et de communication utilisables dans les systèmes logistiques.</p> <p><b>Pour le parcours 1</b> Cette Licence a pour ambition de former des cadres occupant l'espace laissé libre entre le DUT et les formations de niveau Bac + 5 et 6. Elle a pour ambition de répondre aux besoins des professionnels qui recherchent des logisticiens qualifiés dont les connaissances permettent l'intégration aux équipes de conception stratégique des systèmes logistiques dans les entreprises industrielles.</p>	
PUBLIC	
<p><b>Dans le cadre de la formation professionnelle</b> : Accessible aux publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salariés (CPF, plan de développement des compétences...)</li> <li>- Demandeur d'emploi</li> <li>- Financement à titre individuel</li> </ul> <p><b>En contrat de professionnalisation</b> : Accessible aux publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 26 ans et demandeurs d'emploi (26 ans et plus) inscrits au Pôle emploi</li> </ul> <p>L'inscription à pôle emploi, n'est pas nécessaire pour les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui terminent une année de cours dans le cadre de la formation initiale</li> <li>- Qui terminent un stage professionnel avant l'entrée en formation</li> <li>- Qui terminent un emploi la veille du jour de formation</li> </ul> <p>Carte de séjour et autorisation de travail obligatoires pour les étrangers. Pour les résidents étrangers, il est conseillé d'anticiper les démarches auprès de l'ambassade de France pour obtenir ces documents.</p> <p><b>En contrat apprentissage</b> : Accessible jusqu'à 30 ans</p>	

**PRE-REQUIS**

La licence est accessible aux titulaires d'un niveau III (bac+2) : DEUG, BTS, DUT avec des connaissances de base en gestion, bureautique. L'anglais est obligatoire.

La formation est aussi accessible :

- Par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)
- Par validation des études du supérieur (Reconnaissance des diplômes acquis en France ou à l'étranger)

Le diplôme peut être délivré par validation des acquis de l'expérience (VAE)

**FORMATEURS (MODALITES D'ENCADREMENT)**

Présentiel, suivi de mémoire, suivi de stage.

La formation est dispensée par des professionnels et des enseignants, des enseignant-chercheurs de l'université de Bourgogne.

**ORGANISATION DE LA FORMATION**

Rythme et contenu : Voir programme et calendrier

Lieu de la formation : IUT de Chalon sur Saône

**METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : retours sur expériences, exposés, visites d'établissements de santé, conférences, élaboration d'un mémoire, élaboration d'un rapport de stage

**MOYENS TECHNIQUES**

Ordinateurs, salles équipées de vidéo-projecteurs.

**SELECTION PEDAGOGIQUE**

Contactez le secrétariat pédagogique de la formation (indiqué en haut du document) pour connaître le lieu de retrait du dossier, les dates de dépôt des candidatures et de notification des résultats ou vérifier si l'information est disponible sur : <https://www.u-bourgogne.fr/formation.html>

Contactez le SEFCA pour demander un dossier d'inscription administrative. Ce dossier ne pourra être étudié qu'après avoir reçu un accord pédagogique favorable. Il est néanmoins conseillé d'anticiper ces démarches le plus tôt possible.

**PROCEDURE DE RECRUTEMENT**

**(Uniquement si la formation est proposée en alternance)**

**Info disponible en haut du document sous le nom de la formation**

Démarches à valider avant l'inscription administrative au SEFCA (à la maison de l'université) :

- Obtenir un accord de recrutement par une entreprise
- Faire valider les missions proposées par le responsable pédagogique de la formation
- Obtenir un avis favorable de la candidature pédagogique

Il est conseillé de rechercher une entreprise sans attendre la réponse de la commission pédagogique

**MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION**

Contrôle Terminal, Contrôle Continu, Examens oraux.

**Règles de validation et de capitalisation****Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)**

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

#### **Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

Pour consulter les règles communes aux études LMD actualisée, saisir : « Référentiel commun des études de l'université de bourgogne » dans un moteur de recherche

### **COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES**

Il s'agit de donner les notions théoriques et pratiques permettant :

- De maîtriser les outils informatiques afin de les adapter aux systèmes logistiques ;
- De dialoguer avec des informaticiens et des Sociétés de Service en Ingénierie Informatique (SSI) afin de concevoir et mettre en place la gestion des flux d'informations d'un système logistique ;
- D'utiliser à bon escient les technologies d'informations et de communication existant dans les systèmes logistiques ;
- De suivre l'évolution du marché des NTIC et d'anticiper les technologies émergentes afin d'en voir les apports dans les systèmes logistiques.